



N°1295
Entrée le 04.10.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 04.10.2024

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 4 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Justice.

Les agents pénitentiaires membres du Groupe d'Intervention Pénitentiaire (GRIP) s'exposent à des risques particulièrement élevés lors de leurs interventions, à savoir pendant les révoltes au centre pénitentiaire de Schrassig en 2020 et à Dreibern en 2022, ainsi que lors d'émeutes. Leur équipement comprend des vêtements de protection et des armes de défense non pénétrantes, telles que des balles de paintball ou des sprays au poivre. Selon la direction de l'Administration pénitentiaire en 2020, ce matériel avait coûté 48 683 euros, bien que la livraison complète n'ait pas encore été réalisée à cette date.

Les équipes GRIP sont composées de plusieurs membres travaillant en équipes afin de maintenir une proportionnalité de quatre agents pour un détenu. Cependant, l'Association des agents pénitentiaires (AAP) s'exprime régulièrement en public pour dénoncer en général un manque de personnel en matière de recrutement.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Justice :

- Madame la Ministre estime-t-elle que l'effectif global des équipes GRIP devrait être augmenté ? Si oui, dans quelle mesure ?
- L'utilisation des armes de défense non pénétrantes nécessite une formation adéquate pour éviter tout incident. Les agents du GRIP doivent-ils suivre une telle formation avant d'utiliser ces armes ?
- Quelles sont les modalités d'intervention de ces agents ? Existe-t-il des instructions claires et précises afin de prévenir leur responsabilité personnelle ?
- Combien d'incidents nécessitant l'intervention du GRIP ont eu lieu au cours des cinq dernières années ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana
Député